

Valoriser les apports de la mobilité

Les compétences acquises par les élèves lors d'expériences à l'étranger doivent être prises en compte dans le parcours de l'élève et valorisées dans le cadre de l'établissement scolaire. C'est l'une des conditions fondamentales de la réussite de toute expérience de mobilité.

Au retour, les élèves sont invités à restituer leur expérience à travers un compte-rendu dont la forme et la présentation sont déterminées par les enseignants. L'utilisation des supports offerts par les nouvelles technologies de l'information et de communication est privilégiée.

Au collège, le document produit et présenté par l'élève est pris en compte dans le processus d'évaluation pour l'acquisition du palier 3 du socle commun de compétences et de connaissances et, le cas échéant, les items évalués positivement par l'établissement d'accueil sont inscrits sur le livret personnel de compétences et de connaissances.

Dans les lycées généraux et technologiques, les compétences acquises dans le cadre de la mobilité sont intégrées dans le passeport orientation formation.

Pour les périodes de mobilité en milieu professionnel, les élèves dont le parcours de formation a une dimension européenne peuvent valider leurs acquis grâce à deux outils :

- l'**EUROPRO**, délivré par le chef d'établissement
→ [Lien vers BOEN du 30/04/2002](#)
- l'**EUROPASS MOBILITE**, délivré par le centre national Europass

Ce document décrit les périodes de stage ou de formation effectuées en Europe. Il a pour objectif de mettre en évidence les compétences acquises lors d'une expérience professionnelle en détaillant les activités réalisées et les résultats obtenus.

L'Europass mobilité est un document remis gratuitement et reconnu partout en Europe. La demande doit nécessairement être déposée par l'établissement scolaire.

→ [modèle d'Europass mobilité](#)

Comment effectuer une demande d'Europass mobilité ?

- pour les mobilités effectuées dans le cadre du programme Erasmus+ la demande s'effectue en ligne grâce à l'outil de gestion [Ulysse](#) ;
- pour les autres mobilités, les demandes se font sur le site www.europass-france.org. La démarche se fait en 3 étapes : l'inscription de l'organisme, la demande de principe/dépôt de projet et la demande d'Europass Mobilité.

Conditions à remplir pour obtenir l'Europass mobilité ?

S'il n'existe aucune condition d'âge, de niveau d'études ou de diplôme pour obtenir un Europass Mobilité, la période de mobilité doit néanmoins correspondre à des critères de qualité précis :

- le parcours de mobilité doit être effectué dans l'un des pays européens engagés dans le dispositif Europass ;
- la mobilité est effectuée à des fins d'apprentissage, un tuteur doit être identifié pour un suivi qualitatif optimal ;
- une convention de stage est rédigée entre l'organisme d'envoi et la structure d'accueil dans laquelle sont décrits les objectifs de formation ou d'apprentissage.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le [centre national Europass](#) ou la [DAREIC](#).

A noter, l'Europass mobilité fait partie du dispositif EUROPASS PORTFOLIO réunissant 5 documents. Pour en savoir plus, consultez le [site de l'agence Erasmus+](#).